

Commune de
CHOUILLY

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2.b

Plan de zonage Chouilly-Bourg

au 1/2000ème

PLU arrêté le 16 décembre 2024

PLU approuvé le 21 juillet 2025

La Voie
D'Architecture - HOUSTONERIE

Légende du document graphique

Informations

Limites communales

Plans d'eau

Cours d'eau

Zones et secteurs

UC : Zone urbaine dense

UD : Zone urbaine regroupant les secteurs de développement de l'habitat

UE : Zone urbaine regroupant les équipements publics

AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

A : Zone agricole

Aa : Secteur englobant les terres agricoles à protéger de l'urbanisation

Acv : Secteur de la zone agricole - Protection des cônes de vue sur les coteaux historiques

Av : Secteur viticole (zone AOC)

Af : STECAL - Feuillatte

Am : STECAL - Moët

N : Zone naturelle

Ns : STECAL - Domaine de Saran

Eléments du paysage identifiés au titre de l'article L151-23 du CU

Zones humides protégées

Prescriptions

Espaces boisés classés

Périmètre d'isolement

Zone soumise à OAP

Emplacement réservé

N°	Superficie	Objet	Bénéficiaire
1	50m²	Sécurisation du carrefour	Commune de Chouilly

Zoom ER n°1 au 1/500ème

0

100

200 m